



### CAP N°3

**PARAMÉDICALE 3 : diététiciens, techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie**

#### ▶ TITULAIRES

Delphine **ROUTHE** (Diététicienne - CHT)  
Rachel **PLANCHARD** (Tech Lab - CHT)  
Lynda **RABAH** (Diététicienne - CHT)  
Solenn **SEITE** (Diététicienne - CHT)

#### ▶ SUPPLÉANTS

Cindy **LE GALL** (Tech Lab - CHT)  
Marion **PACES** (Tech Lab - CHT)  
Mickaël **CHEVALIER** (Tech Lab - CHT)  
Alice **TOURNEYRE** (PPH - CHT)

### CAP N°4

**PARAMÉDICALE 4 : aide-soignants**

#### ▶ TITULAIRES

Laurence **FOISSAC** (AS USIC- CHT)  
Patrick **PRIGENT** (AS Réa- CHT)  
Betty **OLIVIERI** (AP Pédiatrie- CHT)  
Daphné **BOURGE** (AS Réa Néo Nat- CHT)

#### ▶ SUPPLÉANTS

Lucia **MONEFARA** (AS Chirurgie- CHT)  
Jorris **VILLA** (AS Bloc- CHT)  
Yvana **PAIN** (AS Réa- CHT)  
Venya **MARARI** (AS Dispensaire- DPASS)



## ÉLECTIONS CAP



Vote par correspondance :

Du 06 mai au  
14 juin 2024 - 12h00

Vote physique :

13 juin 8h-15h  
14 juin 8h-12h



*N'oubliez pas de voter !*

## Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout, une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

### Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les intérêts des agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique ;
- **Répondent** aux questions des différents agents ;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...);
- Participent aux travaux et sont **force de proposition** ;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

## Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Reconnaître l'implication et l'engagement** des soignants durant la période COVID ;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective ;
- **Créer le dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique ;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice.**

## Bilan 2019-2023

- Position proactive pour lutter contre les pénuries de professionnels de santé ;
- Maintien du dispositif d'intégration des contractuels ;
- Protection face aux violences : mise en place par le procureur d'une télédéclaration en ligne des violences faites aux soignants ;
- Obtention de la validation des expériences professionnelles et de la prise en compte totale de l'ACC lors de l'intégration ;
- Passage en catégorie A des manipulateurs radio, kinés, orthoptistes, ergothérapeutes, ...
- Engagement du CHT à donner priorité à la pénibilité du travail des soignants ;
- Mise en place d'un dispositif de protection des agents face aux risques psycho-sociaux (enquêtes, audits, CHSCT) ;
- Amélioration des délais de traitement des accidents du travail (CHT) et maintien du salaire en attente de la commission d'aptitude ;
- Valorisation du dispositif des avancements différenciés avec augmentation du nombre d'agents proposés à la durée minimale ;
- Recrutement sur titre pour tous les paramédicaux ;
- Reconnaissance du temps de travail (habillage et transmissions comme temps effectif reconnus).

## Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Améliorer et **moderniser le fonctionnement des CAP** (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l'élu) ;
- **Poursuivre le combat pour la revalorisation du point d'indice** ;
- Participer activement à **la pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales ;
- **Rajouter un échelon supplémentaire** dans toutes les grilles au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite ;
- Poursuivre le suivi dans la fonction publique de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents de la fonction publique et de son attractivité afin d'attirer de nouveaux fonctionnaires.

## Objectifs 2024 -2028 Réviser le statut Soignant par l'efficacité économique et la qualité des soins ARIQ (Attirer - Retenir - Impliquer - Qualité)

- **Passer au catégoriel supérieur** des corps encore en attente ;
- **Reconnaître la spécificité** des professions paramédicales (temps de repas, services spécifiques et hautes technicités...);
- **Uniformiser les primes et temps de travail** entre les différents établissements et intra-établissement ;
- **Actualiser les grilles** en harmonisation avec le SEGUR de la SANTE ;
- **Respecter l'équilibre vie professionnelle / personnelle** (repos dû, jour de fractionnement, cumul d'activité, ...);
- **Mettre en place une garderie** des enfants du personnel ;
- **Promouvoir la médecine du travail** attentive aux soignants exerçant en contextes hostiles et exposés aux risques ;
- **Finaliser le temps de travail** spécifique aux soignants (heures supplémentaires, récupérations, astreintes, rythme, ...)
- **Accompagner la prise en charge des repas ;**
- **Promouvoir la bienveillance et le respect de tous ;**
- **Augmenter la prévention et la protection** des agents face aux RPS, les troubles musculo-squelettiques, accident du travail, maladie professionnelle et lutter contre les violences aux agents, particulièrement vis à vis du personnel féminin ;
- **Innover et valoriser** un dispositif de formation professionnelle continue (déontologique et obligatoire) :
  - Statut des référents internes ;
  - Formation : DU, e-learning, certification, compte temps formation...
- **Inscrire nos métiers sur la liste des métiers pénibles** et à risques avec des avantages concrets : temps de travail reconnaissance de la pénibilité dont le travail de nuit, retraite, reconversion ou évolution professionnelles ;
- **Prendre en compte votre vision** dans **l'attractivité des carrières et l'évolution de vos métiers** ;
- **Reconnaître l'ancienneté et l'expertise** par la reprise maximale de la VEP ;
- **Valoriser l'engagement** en promouvant et en soutenant l'avancement différencié ;
- **Soutenir vos demandes** pour l'amélioration du **bien-être au travail** et la « Qualité de Vie et de Conditions de Travail ».

**“ PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS PROTEGE LA SANTE DES PATIENTS ”**